



Convocation commissariat mais expatrié

Par **walter06**, le **29/10/2018 à 16:29**

Bonjour, rnje travaille a l'Étranger mais suite a mes vacances de c'est été en France, je viens de recevoir une convocation pour délit de fuite avec mon campingcar, je pense que quelqu'un a du porter plainte pour un présumé accrochage en manœuvrant sur un parking, je ne vois d'autre possibilité de plus je n'ai aucun souvenir d'un quelconque accrochage mais le camping car est tellement gros sait on jamais on ne sent rienrrnLe problème c'est que je travail loin à l'étranger est je ne peux pas me rendre à la convocationrnJ'ai su que j'avais reçu cette convocation par mon frère qui habite en FrancernJ'ai téléphone au commissariat mais l'agent chargé de mon dossier et absent jusqu'à la veille de ma convocationrrnComment puis-je fairernrnMerci d'avancernWalter

Par **morobar**, le **29/10/2018 à 17:09**

Bonjour, rnVous pouvez toujours envoyer un petit mot à l'agent en question en signalant votre résidence à l'étranger et précisant n'avoir rien senti en manœuvrant votre camping-car. rnVous indiquez qu'un petit accrochage sur parking reste possible, et que vous êtes disposé à dresser un constat avec la présumée victime, à charge pour les experts d'assurance de vérifier la réalité des dommages allégués.

Par **walter06**, le **29/10/2018 à 18:47**

Bonsoir MorobarrnMerci pour votre réponse, c'est donc ce que je ferais lundi je vous tiens au courant. rnCordialementrnWalter

Par **walter06**, le **31/10/2018** à **08:28**

Bonjour, je viens de lire la convocation, c'est pour soupçon de délit de fuite, l'agent s'occupant du dossier étant en congés, j'essaierai de le contacter lundi puisque la convocation est pour mardi.

Par **morobar**, le **31/10/2018** à **08:42**

Bonjour, C'est bien ainsi que la lecture de votre exposé a été interprétée.

Par **walter06**, le **03/12/2018** à **09:22**

Bonjour, suite de l'affaire soupçon de délit de fuite, j'ai donc pris contact avec l'agent qui s'occupe du dossier au commissariat, celle-ci m'a communiqué le téléphone de la supposée victime, j'ai immédiatement pris contact avec elle et avons convenu de faire un constat à l'amiable après quoi elle retirera sa plainte. A présent cela fait plus d'un mois et deux rendez-vous auquel elle ne vient pas prétextant qu'elle est débordée, mais la plainte est toujours en cours. Que me conseillez-vous de faire ? merci d'avance

Par **morobar**, le **03/12/2018** à **09:55**

Bonjour, Vous relatez ainsi la même chose à l'agent de police en question et adressez un double de votre constat amiable, unilatéralement rempli, à votre assureur.